

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 23

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: L.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

déchaussé et en chemise, franchir à l'aide d'un pieu la haie dont sa maison est entourée. Au moyen de l'accomplissement de cette formalité, les trois parents devront payer ce qui manque pour achever d'acquitter la composition, telle qu'elle est fixée par la loi. Il en sera de même à l'égard des parents dans la ligne paternelle. Mais si l'un des parents est pauvre, et n'est pas en état de payer ce qui reste dû pour la composition, ce parent jettera à son tour sur un parent plus riche, de la même terre recueillie aux quatre coins de la maison, et le riche sera obligé de payer tout ce qui reste dû sur la composition. Si ce parent lui-même ne peut achever de payer la composition, le plaignant fera comparaître l'auteur du meurtre à quatre audiences successives. Et si aucun des parents de ce dernier ne veut le racheter en payant pour lui la composition, le meurtrier sera mis à mort. »

A propos de chapeau.

Un bal très brillant avait réuni, cet hiver, une nombreuse société chez un de nos grands industriels. De minuit au matin, une neige mêlée de pluie, ne cessa de tomber au-dehors, ce qui n'empêcha pas la fête d'être splendide.

Au nombre des invités qui ne dansent pas, hommes sérieux pour qui le bal est une corvée, se trouvait un négociant lausannois, et, précisément parmi les danseurs les plus intrépides, un commis de ce dernier.

Le lendemain, en entrant au bureau, notre négociant s'adresse d'un air fin à son employé :

— Eh ! bien, mon cher, vos succès vous ont tellement tourné la tête, que vous ne vous êtes sans doute pas aperçu du changement de coiffure que vous avez opéré. J'ai trouvé votre chapeau au vestiaire à la place du mien. Heureusement, votre nom était au fond. J'espère que c'est vous qui avez le mien, et que la substitution n'est pas allée plus loin.

— En effet, Monsieur, c'est moi qui suis coupable de cette erreur et je crois bien que voici votre chapeau de soie. Recevez toutes mes excuses.

— Bien, bien, jeune homme. Il n'y a pas de mal. Votre esprit était ailleurs, voilà tout. Je reconnais là l'insouciance de la jeunesse pour tous les détails matériels. On vit d'enthousiasme — et on se trompe de chapeau. Ça me rappelle mes jeunes années. Ah ! c'était le bon temps.

Et l'excellent homme s'éloigne en souriant.

Quand il fut dans la salle voisine, un jeune employé, s'adressant au héros de l'aventure : « Mais, mon cher ami, comment as-tu pu échanger un chapeau aussi râpé que celui du patron contre ton élégant cylindre de Paris ? Une substitution contraire m'eût peut-être moins étonné de ta part ; mais que tu te sois coiffé de ce vieux tromblon, ça me passe.

— Mon bon, je ne relèverai pas l'impertinence de tes dernières paroles, et je condescends à t'expliquer ce qui t'étonne si fort. Un homme pratique

m'aurait déjà compris. Or donc, il a fait cette nuit un temps de chien. Je ne crois même pas exagérer, en affirmant qu'il a plu des petits chats, et j'avoue que j'éprouvais de vives inquiétudes à la pensée d'exposer mon chapeau neuf aux vicissitudes d'une rentrée à pied ; car je rentre à pied, hélas ! Mais le patron, lui, a sa voiture. Alors j'ai fait un trait de génie.

— Oh ! oh !

— Oui, monsieur, de génie. J'ai conçu le plan de faire rentrer mon couvre-chef en voiture, sans qu'il reçût une goutte d'eau, quitte à mouiller d'une façon désastreuse le vieux tromblon du patron, comme tu l'appelles si élégamment. De là cet échange, très volontaire, je te prie de le croire. Et j'ai pu m'endormir en pensant avec bonheur à mon chapeau neuf sauvé des eaux. Mon idée était-elle bonne ? Voyons, dis ?

— Excellente, mon cher, admirable ! Je la trouve même si pratique, que je la mettrai à profit à la première occasion.

E.

On nous écrit de Lausanne :

Décidément, nous n'aurons plus d'été. L'hiver fut un monstre, mais on ne lui aurait jamais supposé une si longue queue, ensevelie qu'elle était sous une mer de boue. La neige, la pluie, la grêle semblaient avoir seules le droit d'arriver jusqu'à nous, si la bise ne venait parfois les chasser ; mais celle-ci souffle avec une violence telle alors que son souffle régénérateur devient un aquilon mortel. La pluie surtout tombe avec un tel acharnement, avec tant de conviction de nous être utile qu'il faut croire que le moment de la purification par l'eau dont parle l'Evangile est enfin arrivé. Nous sommes donc toujours *le bec dans l'eau*, c'est le cas de le dire. Prend-on toutes ses dispositions pour faire une promenade, un voyage, un gros nuage noir, en guise d'aurore, vous fait abandonner sagement votre projet ; mais si, extraordinairement, Phœbus nous montre, au point du jour, quelques-uns de ses rayons, que nous sommes habitués à voir maintenant si pâles, si maladifs, on part d'un pas alerte et joyeux. Comme un chien fouetté et jeté dans une mare, on est certain de rentrer le soir.

La nature végétale, qui devrait être dans ses grands jours de fête, n'est pas moins affligée que l'homme de cet état insolite. Les arbres laissent choir insoucieusement leurs branches, et leurs fleurs coulent et tombent avant d'avoir accompli leur tâche éphémère. L'ordre des couleurs est complètement interverti : le lilas est devenu bleu-sâle ; le rose, jaune-douteux ; enfin, dans le royaume des fleurs, les daltonistes sont rois. — Et chez la gent ailée, quelle perturbation ! Les virtuoses les plus célèbres ont perdu leur talent : le rossignol et le pinson, pris d'un rhume de cerveau continual, éternuent au lieu de chanter ; le merle siffle comme une porte sur ses gonds rouillés, et, de toute cette population, d'habitude si gaie, si réjouissante, seuls les cor-

beaux et les canards se glorifient de ne rien avoir perdu de leur talent musical.

Les savants recherchent activement les causes de ces désordres ; les uns explorent le domaine de la science, d'autres celui de la politique. Il est des gens qui essaient de prouver que le développement exagéré de la militairomanie, avec tout son matériel de guerre, n'y est point étranger.

Et qui pourrait dire que la question du Gothard n'y soit pas pour quelque chose ? Et le glaive destiné à la peine capitale n'attire-t-il pas la foudre aussi bien que le casque à pointe ? Quoi qu'il en soit, la question importante pour les gens sérieux, c'est de remédier à la situation. Les Anglais, toujours pratiques, ont déjà trouvé le remède. Ils ont dit : Puisque nous sommes menacés de devenir amphibiens, nous devons nous mettre en mesure de vivre comme les animaux aquatiques. L'équipement du capitaine Boiton fut immédiatement adopté et une partie de la troupe envoyée chez les Zoulous en est déjà revêtue. En fidèles imitateurs de tout ce qui est bien, nos sommités militaires, fort préoccupées du nouveau système, proposeront sans doute l'achat de vêtements-appareils pour en équiper, à titre d'essai, le bataillon Krickschaettenkoffelberger, qui sera désormais appelé bataillon Boiton.

Puisqu'il en est ainsi, la pluie peut continuer à tomber.

L. D.

Les ruptures de promesses de mariage en Angleterre.

Tout le monde connaît la liberté dont les jeunes filles jouissent en Angleterre, tout le monde sait que riche ou pauvre, une jeune miss écrit et reçoit des lettres que ses parents ne lisent que lorsque cela lui plaît, et que la *flirtation* est une des principales occupations des Anglaises qui ne sont pas encore mariées ou qui l'ont été et ne le sont plus.

D'un autre côté, les Anglais, en tant qu'hommes, ne sont pas aussi froids qu'on veut bien le décrire. Il y a chez ce peuple des passions brûlantes que les cours d'assises viennent à chaque instant révéler, et c'est pour garder la liberté des femmes contre les écarts auxquels elle peut être entraînée que la loi a originairement institué ces actions en rupture de promesses de mariage, qui a donné lieu à de si plu-sants débats. En principe, la loi avait sa raison d'être ; malheureusement, le dépit et l'habitude de tout traiter en *business* ont dénaturé les intentions des législateurs.

Peu à peu il a suffi qu'un homme soit fiancé de sa propre volonté à une jeune fille pour que, s'il se dédit sans pouvoir alléguer une cause grave de son inconstance, il soit traîné devant les tribunaux et actionné en dommages-intérêts pour le temps que la miss a passé à écouter ses serments, pour la peine que l'abandon a plus ou moins causée à un cœur plus ou moins brisé, pour les occasions que ladite miss a perdues de trouver un autre amoureux plus sérieux et plus solide, pour le tort que la réputation de l'intéressante plaideuse peut avoir subi, pour l'affront, pour les rubans bleus, les toilettes, les gants, les chapeaux, les dépenses faites en vue de paraître belle aux yeux du volage.

Les dommages s'aggravent lorsque le défendeur a délaissé l'une pour épouser l'autre, surtout lorsque cette autre est riche ; ils deviennent encore plus sérieux et plus substantiels lorsqu'il y a eu séduction avec promesse de mariage, ce qui, dans ce dernier cas, est plus que juste.

Toutes ces différentes demandes sont admises devant le jury. Alors on voit des filles jeunes ou vieilles, des veuves qui, même, ont passé la cinquantaine, venir débiter leurs

chagrins, dévoiler leurs correspondances, raconter leurs mésaventures au milieu des éclats de rire de l'audience. Il faut les voir, ces éplores, dénoncer au jury la conduite du volage qui, disparaissant tout à coup, s'en va donner son cœur et sa main à quelque autre lady.

Devant cette lanterne magique de la flirtation passent les types les plus curieux et se révèlent les excentricités à la fois les plus lugubres et les plus risibles du caractère britannique. Il y a même des femmes, et elles s'en vantent, qui n'apportent en dot à leurs maris que la compensation en espèces qui leur a été accordée contre un ancien amoureux. On en cite de nombreux exemples.

De tels abus ne peuvent évidemment se perpétuer, aussi M. Farren-Hershel, membre du Parlement pour Durham, a-t-il proposé, à la Chambre des Communes, une motion tendant à supprimer les procès en ruptures de promesses de mariage, excepté dans le cas où un dommage pécuniaire aurait été réellement éprouvé, par suite de promesses de cette nature.

Pottu et lo dzudzo.

Pottu et sa fenna sé tsecagnivont adé. Cen n'est pas nové et se lè mourets dâi maisons poivont dévezâ, on ein ôûdrâi dâi ballès. Per pou que n'hommo séyé on bocon refregnu et que la fenna aussé forta pince, vouaïquie z'ein prâo po mettrâ lo fû ài z'étopés et po férâ lo détertin pê l'hotô.

Pottu, qu'on lâi desâi pas dinsè po rein, quartettâvè mé qu'à son tor, l'étâi crouïo avoué sa fenna et la taupâvè prâo soveint. L'est veré assebin dé deré que la Françoise avâi onna tapette qu'allâvè coumeint la quiua de 'na cabra, et quand l'est qu'on ein pâo tant débliottâ, l'est impossiblio qu'on ne diessé rein què dâo bin. Adon quand Pottu la remâofâvè, cein mettâi l'édhie su la rua et la leinga à la fenna allâvè coumeint on moulin à vanâ et n'iavâi que n'atout su la frimousse que la pouessé férâ botsi. Mâ cein ne poivè pas adé allâ dinsè et on bio dzo que la Françoise avâi reçu 'na dédzallâïe, l'allâ portâ plieinte au dzuddzo dê pé que coudi einvouâ l'afférâ ein lè rappédzeneint. Po cein, lalla criâ Pottu po veni bâirâ on verro ào bossaton et po lâi savounâ on pou lè z'orolhiës.

— Vâidé-vo, que lâi fe, vo z'êtèr trâo rudo et ne faut pas po dâi bambioulès fiairâ dinsè vourtra fenna !

— Vo dites bin ; mâ foudrài étrâ lo bon Dieu po poai dzouré quand on où sa leinga dê serpeint.

— Vâi, mâ vo faut peinsâ que sa leinga est por lli on arma avoué quiet lè sè défeind quand vo la tarabustâ et vo qu'êtèr foo coumeint 'na rotse, ne faut pas por on mot lâi cassâ la téta, kâ l'a on pecheint grâbon su lo ge et lo vo dio : sa leinga est por li coumeint quoi derâi bin on sabro et ma fai se le vo repond cauquiès gros mots, faut adé peinsâ que n'est que 'na fenna.

— Ao bin dzudzo, n'ia pas tant dê mau, kâ se sa leinga est on sabro, n'ê fiai què su lo fourreau, et ne porrâi-t-on pas s'arreindzi po stu iadzo ?

— Ma fai ne sé pas ; kâ la Françoise est furieusa et vâo po ti lè diablio que vo séyi condanâ, et su d'obedzi dê férâ mon dévâi.

— Eh bin, dzudzo, se lâi fe Pottu que coumeinciv à avâi poire dê porta sè tsaussès ein tribunat,